

 <p><b>VIGNOBLES DU SUD-OUEST</b> DE L'ORIGINE À L'ORIGINALITÉ</p>	 <p><b>Foie gras Sud-Ouest</b></p>	 <p><b>BAYONNE</b> INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE</p>
<p>INTERPROFESSION DES VINS DU SUD OUEST BP 92123 Centre INRA 31321 CASTANET TOLOSAN (France)</p>	<p>Association Foie Gras Sud- Ouest   PALSO 6 parvis des Chartrons 33075 Bordeaux Cedex (France)</p>	<p>Consortium du Jambon de Bayonne – Syndicat de défense et de promotion de l'IGP Jambon de Bayonne Route de Samadet 64 410 ARZACQ (France)</p>



## Règlement de la consultation

### EVALUATION DE L'IMPACT DU PROGRAMME EUROPEEN D'INFORMATION ET DE PROMOTION DES IGP/AOP DU SUD-OUEST

AU TRAVERS DU FOIE GRAS DU SUD-OUEST, DU JAMBON DE BAYONNE ET DES VINS DU SUD-  
OUEST SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS ET BELGE

**Annonceur :** Interprofession des Vins du Sud-Ouest

**Coordinateur projet :** IVSO

Interprofession des Vins du Sud-Ouest – Centre INRA – Ch. Borde Rouge – CS 52637  
31321 Castanet Tolosan Cedex  
Tél. +33(0) 5 61 73 87 06

**Date et heure limites de remise des offres :**

Vendredi 18 juin 2021 à 12h00 (Heure Française)

## Objet du marché

Afin d'assurer une évaluation efficace et indépendante de l'impact de l'action intitulée « Programme d'information et de promotion en faveur des AOP et IGP de France et de Belgique, représentées par les vins du Sud-Ouest, le canard du Sud-Ouest et le jambon de Bayonne » les trois filières réalisent une mise en concurrence pour sélectionner une agence d'évaluation externe et indépendante.

Le présent document précise l'ensemble des conditions de participation et d'évaluation au marché.

Il accompagne le cahier des charges dans lequel sont présentées les missions et prestations souhaitées par l'annonceur. Ce cahier des charges sera transmis dès notification de participation des agences candidates à la consultation.

Les études et informations contenues dans le cahier des charges sont strictement confidentielles et ne peuvent pas être utilisées par les agences pour d'autres clients en raison du caractère institutionnel de ces données.

## Durée du marché

Le marché est conclu pour une **durée de 36 mois**. La date de démarrage de ce contrat interviendra postérieurement à la date de signature de la convention entre l'IVSO coordinateur du projet et FranceAgriMer et à compter de la notification écrite par l'Interprofession des vins du Sud-ouest.

Le candidat s'engage à fournir tous les éléments demandés par l'annonceur, avant le versement du solde.

## Conditions particulières

Cette mise en concurrence fait l'objet d'une demande de cofinancement européen.

A ce titre, le marché sera réalisé dans le cadre des dispositions régissant le Fonds européen agricole pour le développement rural et prévues, notamment, dans les textes suivants :

- le règlement (UE) no 1144/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à des actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers et abrogeant le règlement (CE) no 3/2008 du Conseil (1), et notamment son article 4, paragraphe 3, son article 13, paragraphe 2, deuxième alinéa, son article 14, paragraphe 1, deuxième alinéa, et son article 25.

Les recommandations fournies par les agences devront respecter le cadre réglementaire déterminé par les règlements communautaires cités et les Lignes Directrices Agricoles. Toutefois, la liste mentionnée ci-dessus n'est pas exhaustive et n'exonère pas le candidat de se renseigner sur les dispositions en vigueur.

**En cas de résiliation et/ou suspension du contrat avec France AgriMer, l'appel d'offres sera déclaré caduc.**

Par ailleurs,

1. Aucune indemnisation n'est prévue pour les sociétés ayant présentées une offre et dont l'offre n'a pas été retenue.
2. Il est recommandé pour les agences souhaitant proposer leur candidature de disposer d'un relais sur le marché belge.
3. Dans le cas où un candidat estime gérer un budget d'un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt, il devra solliciter un accord préalable auprès de l'annonceur, afin de pouvoir concourir.
4. Les dépenses ne pourront être engagées qu'après la signature de ce contrat et la notification écrite de l'interprofession des Vins du Sud-ouest précisant la date de démarrage du programme.

## **Budget**

Le **budget global prévu pour le présent marché est de 96 000,00 € HT** sur les trois années (30 000€ HT en année 1, 30 000€ HT en année 2 et 36 000 € HT en année 3), il ne peut en aucun cas être dépassé.

La prise en charge de la réalisation de cette campagne fera l'objet d'un contrat entre le l'IVSO coordinateur du projet et l'agence retenue.

Le montant des honoraires du prestataire couvre la rémunération de la réflexion, la mise en œuvre de l'évaluation et le suivi administratif ainsi que l'ensemble des autres prestations demandées à l'agence dont les évolutions éventuelles demandées par l'IVSO coordinateur du projet.

## **Contenu de l'offre**

Les candidats devront faire apparaître dans leur dossier de candidature :

### **Éléments administratifs – Capacité économique et financière**

1. La lettre de candidature précisant le nom du marché, datée et signée par la personne habilitée à représenter le candidat. Cette lettre mentionne :
  - La dénomination sociale de l'entreprise, le statut juridique, la nationalité
  - Le siège social,
  - La personne de contact et ses coordonnées,
2. Bilans et les comptes de résultats portant sur les deux derniers exercices clos (pour les entreprises Françaises),

3. Extrait K-bis délivré par le Greffe du Tribunal de commerce dont relève le candidat datant de moins de 3 mois à compter de la date de réception du dossier de candidature (pour les entreprises Françaises)
4. Attestation sociale et attestation fiscale datant de moins de 6 mois.
5. Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
  - avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales de leur pays;
  - ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324 -9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620 -1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
  - ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620 -1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

### **La proposition technique**

La proposition du candidat fait état de :

1. L'organisation interne de la structure, de l'équipe et du chef de projet. Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent des ressources humaines et techniques (joindre Curriculum Vitae du personnel affecté au projet) suffisantes pour être à même d'exécuter le marché.  
Afin de faciliter les échanges avec l'annonceur, il est souhaitable que l'interlocuteur de l'agence puisse s'exprimer en français.
2. Les principales références des services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, dans le cadre de l'objet du présent marché.
3. La connaissance du candidat sur :
  - les procédures d'évaluation spécifiques nationales et communautaire (évaluation de notoriété, des impacts média et des événements commerciaux),
  - des connaissances générales du produit,
  - les expériences de travail avec d'autres organisations professionnelles et/ou entreprises du secteur agricole ou agroalimentaire et/ou institutions du secteur public.

4. Un plan d'actions détaillé et une méthodologie de travail (outils d'évaluation et indicateurs) pour les marchés ciblés dans le cahier des charges.

L'évaluation de l'impact de l'action « Programme d'information et de promotion en faveur des AOP et IGP de France et de Belgique, représentées par les vins du Sud-Ouest, le canard du Sud-Ouest et le jambon de Bayonne » repose sur un système d'indicateurs, qui comprend trois séries d'indicateurs de performance : les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact :

- Les indicateurs de réalisation permettent d'évaluer le degré d'exécution des activités prévues dans le programme,
- Les indicateurs de résultats permettent de mesurer les effets directs et immédiats de ces activités,
- Les indicateurs d'impact permettent d'en mesurer les avantages au-delà des effets immédiats

Cf. Liste d'indicateurs pour l'évaluation de l'impact des programmes d'information et de promotion (Extrait du règlement d'exécution (UE) 2015/1831 de la Commission du 7 octobre 2015) : Chapitre IV article 22 et son annexe.

5. Un planning pour la mise en œuvre des actions
6. Un budget détaillé, présenté en euro HT

## **Transmission des offres**

**La mise en concurrence se déroule en un seul tour.**

Les candidats sont invités à transmettre leurs offres par email (date et heure de réception de l'email faisant foi) aux deux adresses email suivantes :

[c.logeais@france-sudouest.com](mailto:c.logeais@france-sudouest.com)

[c.aribaut@france-sudouest.com](mailto:c.aribaut@france-sudouest.com)

en utilisant, si besoin, un outil de transfert de fichiers en ligne (comme WeTransfer, etc.) ou autres pour ne pas surcharger la boîte de réception.

**Date et heure limites de remise des offres :**  
**Vendredi 18 juin 2021 à 12h00 (Heure Française)**

Les dossiers qui seraient envoyés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne pourront être retenus.

## Critères de sélection

Le choix de l'offre qualitativement et économiquement la plus avantageuse s'effectuera sur la base d'un classement fondé sur les critères suivants :

**Valeur technique de l'offre – 85 %** décomposé comme suit :

Critères	Note
Compréhension générale du projet	10%
Evaluations proposées pertinentes, rigoureuses et en adéquation avec le niveau de qualité requis par les normes de l'UE	45%
Qualité du plan d'action et la méthodologie de travail	15%
Pertinence des références présentées et expérience dans les secteurs agricole et agro-alimentaire	5%
Capacité à agir dans un environnement multilingue européen	5%
Compétences professionnelles et organisationnelles	5%

**Valeur financière de l'offre – 15%**

Critère	Note
Optimisation par action de l'utilisation du budget	15%

## Notification du marché

La notification du marché au candidat retenu est faite par l'annonceur au plus tard 14 jours, après réception et évaluation des offres reçues.

## Contacts

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

**Interprofession des Vins du Sud-ouest**

**Christophe Logeais**

Chef de Projet

+33 (0)6 31 933 449

[c.logeais@france-sudouest.com](mailto:c.logeais@france-sudouest.com)

**Interprofession des Vins du Sud-ouest**

**Céline Aribaut**

Responsable Financière et Administrative

+33 (0)5 61 73 87 06

[c.aribaut@france-sudouest.com](mailto:c.aribaut@france-sudouest.com)

## Calendrier

Lancement de la procédure : **Mardi 18 mai 2021**

Transmission des offres : **Vendredi 18 juin 2021 avant 12h00 (Heure Française)**

Notification : **Mardi 22 juin 2021**